

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 14 novembre 2015 à 12 h 30.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10313)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Problème d'employé
3. Embauche d'une firme – processus d'embauche
4. Levée de l'assemblée

2. PROBLÈME D'EMPLOYÉ (Rés. # 10314)

Considérant qu'annuellement le comité de relations de travail procède à une évaluation de rendement de chaque employé ;

Considérant la lettre de recommandations que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a remis, au nom des membres du comité de relations de travail, au Maire et aux membres du Conseil municipal et datée du 12 novembre 2015 ;

Considérant l'analyse que le Conseil municipal a faite de cette lettre de recommandations ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps décide d'accepter les recommandations émises dans la lettre datée du 12 novembre 2015 que le Directeur général et Secrétaire-trésorier a remise au Maire et aux membres du Conseil municipal et ainsi mettre fin au contrat de travail de l'employé en question.

3. EMBAUCHE D'UNE FIRME - PROCESSUS D'EMBAUCHE (Rés. # 10315)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal embauche monsieur Denis Lachance de la firme MNG Conseil afin d'épauler le comité en charge de l'embauche d'un nouvel employé.

Le tout sera fait en fonction des besoins et de l'offre de services déposée par monsieur Lachance. Le travail sera fait sur une base horaire au tarif de 100 \$ l'heure, selon le travail effectué.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10316)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 13 h 10.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier